Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200695-20260520-2026_05_04-DE

GUENROC

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE GUENROC

Arrondissement de DINAN

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la salle de la mairie sous la présidence de Dominique LEFORESTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 10, Votants : 11
Date de convocation et affichage : 11 mai 2026

PRÉSENTS : Dominique LEFORESTIER, Tanguy ROQUIER, Antoine DIVARD, Valérie GAREL, Philippe HEURLIN, Bernard HUETTER-GUARDIANI, Ariane DESPORTES, Lise DUVERNOY, Claire GUELAFF, Emmanuel MATHIOT

ABSENTS excusés : Anne-Sophie ROUXEL qui donne procuration à Dominique LEFORESTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Tanguy ROQUIER.

Fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% (2026-05-04)

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des collectivités territoriales permettant la mise en place de la fongibilité des crédits, Mme le Maire expose :
En effet, La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif ; si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Dans ce cas, Mme le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- **Autorise** Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- **Donne** tout pouvoir à Mme le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant

- **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, Certifié exécutoire

Le Maire,
Dominique LEFORESTIER

La secrétaire de Séance,
Tanguy ROQUIER